

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration Date de réception Dossier complet le 104 1. Intitulé du projet RECULE: Projet d'habitation 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire 2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale SCI Wambrechies Chemin du Petit Paradis Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne Marc Delcourt habilitée à représenter la personne morale 4 9 9 5 2 5 6 7 3 0 0 0 1 2 RCS / SIRET Forme juridique 6820B Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de rubrique et sous rubrique Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique création de 174 logements pour environ 12 000 m² de SDP sur un terrain 36° d'assiette de 2 ha environ 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet

Projet d'habitation sur la commune de Wambrechies, Chemin du Petit Paradis

27 MAIN 200

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

La ville se reconstruit dans ses limites, elle cesse de s'étendre sans discernement. Les espaces vacants, délaissés, obsolètes demeurant au coeur du tissu urbain, doivent être réinvestis, requalifiés, revalorisés.

Le terrain d'assiette du projet, située le long des berges de la Deûle, au bout du chemin du Petit Paradis en est un idéal type.

Inscrit dans le cadre d'une réflexion urbaine et paysagère, il est proposé d'implanter un programme de sept immeubles collectifs, regroupant 163 logements, dont l'épannelage varie de rez-de-chaussée haut +3 à rez-de-chaussée haut +1, ainsi qu'un béguinage composé de 11 petits logements individuels regroupés dans un clos. Un parc de stationnement de 237 véhicules est implanté à l'intérieur de l'enceinte contrôlée, 31 places visiteurs, situées hors enceinte, à proximité des voiries de desserte achèvent le dispositif.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet sera réalisé en une seule phase et comprendra la réalisation des aménagements suivants :

- la création de logements : 174 logements pour environ 12 000 m² de SDP ;
- la création de parkings : 268 places ;
- la création de cheminements de desserte des immeubles ;
- la création d'ouvrage de rétention pour gérer les eaux de ruissellement ;
- des aménagements paysagers : 9 680 m² de surface d'espaces verts,
- la préservation de l'espace boisé secteur de parc

Les installations de chantiers seront localisées dans le périmètre de l'opération. La desserte du chantier s'effectuera depuis la rue Obert.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit la construction de 174 logements répartis entre 121 logements collectifs destinés à l'accession à la propriété, 42 logements collectifs locatifs sociaux et un béguinage de 11 logements individuels.

L'accès à l'opération se fera via le Chemin du Petit Paradis depuis la rue Obert via un carrefour sécurisé. L'emprise du chemin du petit paradis est entièrement remaniée et réaménagée (zone de rencontre, où la vitesse des véhicules est limitée à 20 Km/h, zone 30).

Le parc de véhicules est estimé à 237. Avec en moyenne 3 déplacements quotidiens par véhicules, le trafic journalier généré par l'opération peut être estimé à 711 véhicules.

Compte tenu de la nature imperméable du sol, les eaux pluviales du projet seront rejetée à débit limité de 2 l/s/ha au fossé existant (propriété de VNF) après tamponnement dans des ouvrages, enterrés ou à ciel ouvert.

Les eaux usées, quant à elle, seront rejetées dans le réseau d'eau usée existant. L'exutoire sera la station d'épuration de marquette.

| La décision de l'autorité administrat dossier(s) d'autorisation(s). | iranve(s) a autorisation le projet a-t- ive de l'Etat compétente en mat | i l ete ou sera-t-il sou lière d'environneme | i mis ? ent devra êtr | e jointe | au(x) |
|---|--|--|---------------------------------|---------------|---------------|
| Une demande de permis de const | ruire a été effectuée leヘハルメノ | 2012 | | e. | |
| 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure | e d'autorisation ce formulaire est rer | mpli | | | |
| Permis de construire | | | | | |
| 4.5 Dimensions et caractéristiques du pro | | l'opération - préciser l | es unités de m | esure utili | isées |
| Grandeu | rs caractéristiques | | Vale | Jr | |
| surface du terrain surface de plancher tota | le | 2 ha 12 00 | 00 m² | | |
| 4.6 Localisation du projet | | | | | |
| Adresse et commune(s) d'implantation | Coordonnées géographiques L | ong. <u>50 ° 40 '59 "2</u> | 25 N Lat. 3 ° | <u>03' 21</u> | " <u>85</u> E |
| Chemin du Petit Paradis 59 118 Wambrechies | |), 8°, 10°, 18°, 28° a) ong°'" ong°'" | Lat° | | |
| 4.7 S'agit-il d'une modification/extension | n d'une installation ou d'un ouvrage | e existant ? | Oui | Non | X |
| 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o | | | Oui | Non | |
| 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au | torisé ? | | | | |
| 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? | | | | | X |
| Si oui, de quels projets se compose le | programme ? | | | | |
| | | | | | |



¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

| 5 | . Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée | | |
|--|---|-----------------------------|---|
| 5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des | sols sur le lieu de votre projet ? | | |
| | r du tissu urbain, sur une parcelle à urbaniser, en rive ouest de la De quelques constructions amenées à être démolies et une végétation d | | git d'un |
| | ocuments d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme de Lille Métro décembre 2002 Le terrain d'assiette du projet est situé en zone AUCmbn du PLU de Lille Métropo 2004. Il s'agit d'une zone naturelle destinée à être ouverte à l'urbanisation. Cette à des logements, des services, des commerces, des bureaux, des équipements put compatibles avec un environnement urbain. Une petite partie est identifiée en espectation des la compatibles avec un environnement urbain. Une petite partie est identifiée en espectation des la compatibles avec un environnement urbain. | ole approuvo zone a voca | ouvé le 6 é le 8 octobre ation à recevoir activités, |
| Pour les rubriques 33° à 37°, environnementale ? | le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation | Oui | Non X |

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact Le projet se situe-t-il : Oui Non Lequel/Laquelle? dans une zone naturelle d'intérêt écologique, Le site est identifiée à la trame verte et bleue Nord faunistique et floristique de X Pas-de-Calais en tant qu'espace à renaturer. type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? X en zone de montagne? territoire le d'une X commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional? sur un territoire couvert par un plan de prévention du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Département Nord X bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?

| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de | X | | Dans le périmètre de protection des 500 m relatif à la distillerie Claeyssens et/ou le bâtiment de la pharmacie, Place du Général De Gaulle. |
|---|-----|-----|--|
| d'un site Natura 2000 ? | | X | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| dans un site inscrit ou classé? | | X | |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine? | | X | |
| dans une zone de répartition des eaux ? | X | | La nappe des calcaires carbonifères de Roubaix Tourcoing |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | X | | impact des sols en métaux, hydrocarbures et HAP Un plan de gestion a été réalisé afin de gérer les terres impactées du site (traitement hors site). |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-il prescrit ou approuvé? | × | | PPRn Inondation prescrit le 13.02.2001 Le site d'étude n'est pas cartographié en zone inondable sur l'atlas des zones inondables de la région Nord-Pas-de-Calais. |
| dans une zone humide ayant fait l'objet a'une délimitation ? | | X | |
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager? | | X | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

| Domaines | de l'environnement : | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------|--|-----|-----|---|
| | engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | X | | alimentation en eau potable |
| Ressources | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | | X | |
| Ressources | est-il excédentaire en matériaux ? | X | | |
| | est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ? | | x | Les terres en place étant pour partie polluées, le projet nécessitera l'apport de terre végétale. |
| Milieu naturel | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | | | |
| | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | | X | |



| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | | X | |
|-------------------------------|--|---|----------|--|
| | Est-il concerné par des risques technologiques ? | | X | |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques naturels ? | | X | Le terrain est situé en zone d'aléas faible pour le retrait gonflement des argiles. La base BDCavité ne recense pas la ville de Wambrechies parmi les communes exposées aux risques d'effondrements liés à la présence de cavités souterraines. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | | X | |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | X | | circulation automobile des futurs habitants La rocade Nord - Ouest est classée en voie bruyante de catégorie 1 imposant des contraintes d'isolation pour les constructions |
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | X | □ x | circulation automobile des futurs habitants |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | X | X | En phase travaux, la circulation des poids lourds est susceptible de générer ce type de nuisance |

| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | X | | emissions lumineuses de l'éclairage public et des logements du projet emissions lumineuses des habitations et de l'éclairage public existant dans le secteur | |
|---|--|---|---|--|--|
| 6.0 | Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? | X | | emission de pollution atmosphérique liés à la circulation automobiles et au chauffage domestique | |
| Pollutions | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? | X | | Eau usée : rejet au réseau d'assainissement existant, exutoire station d'épuration de Marquette Eau pluviale : rejet au milieu naturel (fossé), après tamponnement dans des ouvrages de rétention | |
| | Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | X | | Déchets de chantiers Terres polluées Déchets ménagers | |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | | X | | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | | X | création de logements supplémentaires | |

| 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles : |
|---|
| Si oui, declivez lesquelles : |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? |
| Oui Non X Si oui, décrivez lesquels : |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| 7. Auto-évaluation (facultatif) |
| Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. |
| La musiat de faible concerticie (O be) elipoprit com un termain à unbamissa a conservado tisso unballa |
| Le projet de faible superficie (2 ha) s'inscrit sur un terrain à urbaniser, au coeur du tissu urbain. Compte tenu de la nature du projet et des enjeux environnementaux modestes, nous estimons que ce projet devrait être |
| dispensé d'une étude d'impact. |
| |
| |
| |

4

| - | | | | |
|---|------|----------|---|--------------|
| | | PER SALE | - | married from |
| 8 | 5/AN | A 6 | | 4=1. |

8.1 Annexes obligatoires

Fait à

Signature

| | Objet | |
|---|---|---|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; | х |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | x |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | x |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; | X |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; | x |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

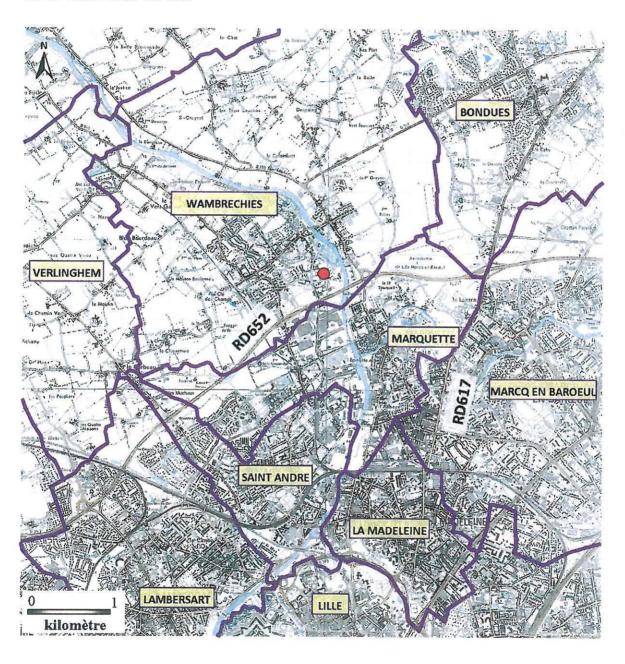
Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| | Objet |
|--|---------------------------|
| | |
| | |
| (iv) = > III | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| The second secon | 9 Engagoment et signeture |

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus × 1e, M/03/2013 MARCO en BAROEUL SCI WAMBRECHIES CHEMIN DU PETIT PARADIS Siret : 499 525 673 00012 839 avenue de la République BP 5057 59705 MARCQ EN BAROE



Plan de situation Source : carte IGN au 1:25 000e





Annexe3 2/2



4

Annexe3 1/2

Plan des abords du projet et planche photographique















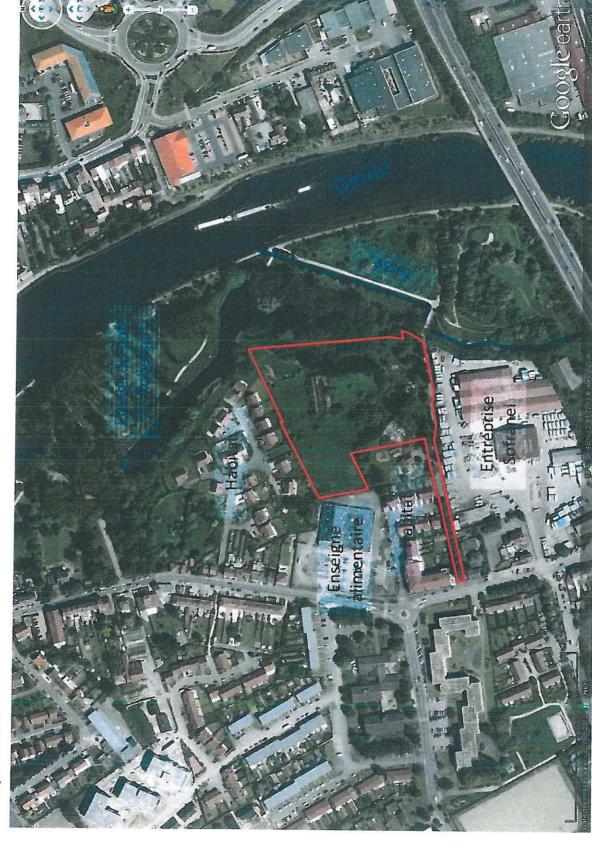
Septembre 2010.

Annexe 4 Plan de projet





48



Plan des abords du projet

Date des images satellites : mai 2012 Source : Google Earth

